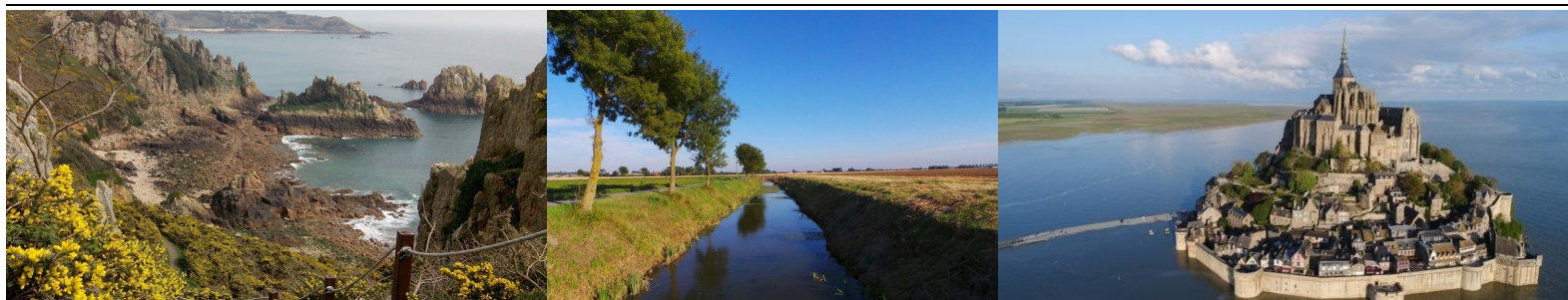


2.2. VISION ET AVENIR SOUHAITE POUR LA FACADE MARITIME



Photos : Iles anglo-normandes (©Skippair), Wateringues (©CERDD), Mont-Saint-Michel (©Thomas Bregardis/Ouest-France)

La façade maritime Manche Est – mer du Nord s'étend du Mont Saint-Michel jusqu'aux frontières maritimes entre la France, le Royaume-Uni, les îles anglo-normandes et la Belgique. Zone exiguë et ventée, aux forts courants et aux fonds peu profonds, elle demeure un axe majeur du trafic maritime mondial où se croisent les voies de navigation et où coexistent, dans un espace très resserré, de nombreuses activités socio-économiques qui soumettent les milieux marins et littoraux à de fortes pressions anthropiques.

À l'horizon 2030, la façade Manche Est-mer du Nord s'affirme comme une **porte de l'Europe**. Ses ports ouvrent l'économie du continent sur le monde. Elle dispose de places portuaires développant des coopérations qui renforcent leur compétitivité économique et mettent en œuvre une stratégie globale de positionnement des ports français dans le *Range* nord-européen, favorisant une approche interaxes pour HAROPA / ports de l'axe Nord / Canal Seine Nord Europe. Un **haut niveau de sécurité maritime et portuaire** conforte l'attractivité économique de la façade. Ces conditions de sécurité de la navigation et la prévention des pollutions accidentelles du milieu maritime dans le premier détroit du monde sont atteintes à travers la pérennisation de l'organisation de l'action de l'État en mer et la consolidation des moyens de surveillance de la navigation, de contrôle à quai des navires, d'intervention et d'assistance en mer. La façade conforte la sûreté de ses places portuaires et de ses espaces maritimes dans un contexte d'accroissement du risque terroriste et de durabilité du phénomène migratoire.

La **protection de l'environnement marin** et le bon état écologique des milieux constituent une opportunité pour la réussite des évolutions économiques et industrielles de la façade. Le développement durable des activités qui structurent l'économie de la façade est garanti par une **gestion durable des ressources**, le **respect des normes environnementales** et une **résilience améliorée** de l'espace côtier aux risques naturels. La façade maritime Manche Est – mer du Nord dispose d'une bonne qualité des eaux qui favorise son attractivité et permet le développement durable des activités directement liées à la qualité des milieux (pêches maritimes, cultures marines, pisciculture marine, etc.). Cette qualité des eaux est gage d'écosystèmes dynamiques, équilibrés et productifs. Elle favorise un tourisme de qualité et une pratique saine de la pêche de loisir et de la baignade dans le respect de bonnes pratiques environnementales. La façade maritime Manche Est – mer du Nord contribue activement à la transition énergétique en proposant un cadre d'acceptabilité pour le développement des énergies marines renouvelables en synergie avec les activités existantes.

Principal fournisseur en granulats et matériaux destinés au secteur du bâtiment et des travaux publics, elle offre des conditions et une visibilité pour l'exploitation durable de cette ressource. Par là

diversification des activités de pêche, la façade maritime assure le maintien des ressources vivantes et leur exploitation raisonnée, depuis l'approvisionnement jusqu'à la commercialisation. **La pêche et les cultures marines sont des marqueurs sociaux des territoires** de la façade et de leur identité maritime. L'accès aux ressources halieutiques est préservé, après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, dans un cadre

de **conciliation avec les nouveaux usages de la mer et du littoral** et de redéfinition des conditions de cohabitation des flottilles étrangères.

La transformation des produits de la mer est un savoir-faire reconnu de la façade. Celle-ci devient une **référence en matière d'aquaculture marine** et met en œuvre un développement raisonné et diversifié de la pisciculture littorale, en cohérence avec

l'évolution des activités de pêche maritime. La valorisation des produits de la mer, issus de la pêche comme de l'aquaculture, est renforcée, notamment par la poursuite des processus de labellisation.

La façade maritime Manche Est – mer du Nord promeut son **fort potentiel touristique littoral** auprès des métropoles européennes proches. La diversification de l'offre touristique et l'ouverture aux nouveaux loisirs littoraux et nautiques se fait dans le respect des milieux naturels et du patrimoine historique, culturel et naturel qui constituent des sources d'attractivité au service d'un tourisme durable. Le dynamisme de la plaisance, le plus souvent fondé sur l'économie collaborative et de fonctionnalité, y permet le développement des industries nautiques.

La façade maritime s'appuie sur son réseau d'acteurs de la recherche et de la formation supérieure, pour **développer une capacité de médiation scientifique** sur l'ensemble des problèmes de connaissance intéressant le milieu marin. Elle a renforcé l'attractivité de son dispositif de formation initiale et continue, et l'adapte en permanence aux filières émergentes.

Les conditions d'un développement durable de l'économie maritime sont intégrées aux démarches de **planification spatiale et d'aménagement des territoires**. Activités et coopérations s'insèrent dans une vision internationale de l'espace de la Manche et de la mer du Nord.

Partie II. Objectifs

Chapitre 1. Objectifs stratégiques socio-économiques et environnementaux

Chapitre 2. Carte des vocations de la façade

2.1. OBJECTIFS STRATEGIQUES GENERAUX

Objectifs socio-économiques de la façade



1. Pêche professionnelle

- **Pérenniser** les activités de pêches maritimes en promouvant une gestion durable des ressources halieutiques au profit d'une filière créatrice d'emplois et **assurer leur conciliation** avec les activités émergentes, dans le contexte particulier du Brexit.



2. Aquaculture

- **Accroître** la production piscicole marine de 40 % à l'horizon 2020 et **conforter l'activité** conchylicole.



3. Énergies Marines Renouvelables

- **Déterminer** les zones potentielles (de 1500 à 2400 km³) pour la mise en œuvre des ambitions de développement de l'éolien dans la façade maritime (5 à 8 appels d'offre d'ici 2030).



4. Granulats marins

- **Affirmer** l'intérêt stratégique du potentiel extractif de la façade et **soutenir** la filière d'extraction des granulats marins à hauteur des 10,5 millions de m³ autorisés annuellement sur la façade.



5. Ports et transports

- **Promouvoir** une approche commune des enjeux portuaires et d'hinterland à l'échelle de la façade maritime et **favoriser une coopération** interaxes (Haropa, ports de l'axe Nord, Canal Seine Nord Europe), afin de définir la stratégie de positionnement des ports français dans le Range nord-européen.
Favoriser et recourir à l'intelligence artificielle afin de fluidifier et de massifier les logistiques maritimes et portuaires.



6. Industrie navale et nautique

- **Développer et soutenir** la construction et la déconstruction et la réparation des navires, **diversifier** l'activité par le développement de la recherche, et **promouvoir les PME-ETI** structurant le territoire de la façade maritime.



7. Tourisme, nautisme et loisirs

- Renforcer l'attractivité touristique de la façade en **s'adaptant aux évolutions** des pratiques de loisirs (multi-activité, économie de partage et de fonctionnalités, etc.) sur le littoral et le rétro-littoral.
- Encourager, autour des atouts environnementaux de la façade, un **tourisme éco-responsable** dynamisant les activités de croisière, de plaisance, de pêche récréative et de sport en plein air/mer.



8. Sites, paysages et patrimoine

- **Préserver et développer l'attractivité** des zones protégées et des sites remarquables en **valorisant** les atouts naturels et patrimoniaux de la façade.



9. Risques

- **Définir une stratégie territoriale** de gestion des risques naturels (recul du trait de côte, submersion marine, etc.), **impliquant** les collectivités territoriales dans leurs nouvelles compétences.



10. Sécurité et sûreté

- **Maintenir** les capacités de surveillance et d'intervention de l'État en mer pour préserver la sécurité et la sûreté au sein de la façade maritime, dans un contexte de concentration et d'imbrication des usages.



11. Formation, connaissances et recherche

- **Répondre aux enjeux** de filière en promouvant une formation professionnelle adaptée aux activités nouvelles, en **développant l'innovation** technologique et en s'engageant pour la production et la diffusion des connaissances.

Objectifs environnementaux de la façade

12. Habitats benthiques littoraux



- **Limiter ou éviter les perturbations physiques** d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, notamment les habitats particuliers.

13. Habitats benthiques continentaux et profonds



- **Limiter ou éviter les perturbations physiques** d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers.

14. Mammifères marins et tortues



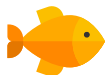
- **Réduire ou éviter les pressions** générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues.

15. Oiseaux marins



- **Réduire ou éviter les pressions** générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger.

16. Poissons



- **Limiter les pressions** sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire **favoriser leur restauration** et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance.

17. Réseaux trophiques



- **Favoriser le maintien dans le milieu** des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs.

18. Espèces non indigènes



- **Limiter les risques** d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines.

19. Espèces commerciales



- **Favoriser** une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au **niveau du rendement maximum durable**.

20. Phénomène d'eutrophisation



- **Réduire les apports** excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin.

21. Intégrité des fonds marins



- **Éviter les pertes et les perturbations physiques** des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales.

22. Conditions hydrographiques



- **Limiter les modifications** des conditions hydrographiques (par les activités humaines qui soient) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème.

23. Substances chimiques dangereuses



- **Réduire ou supprimer les apports** en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels.

24. Aspect sanitaire



- **Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques** dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade.

25. Déchets



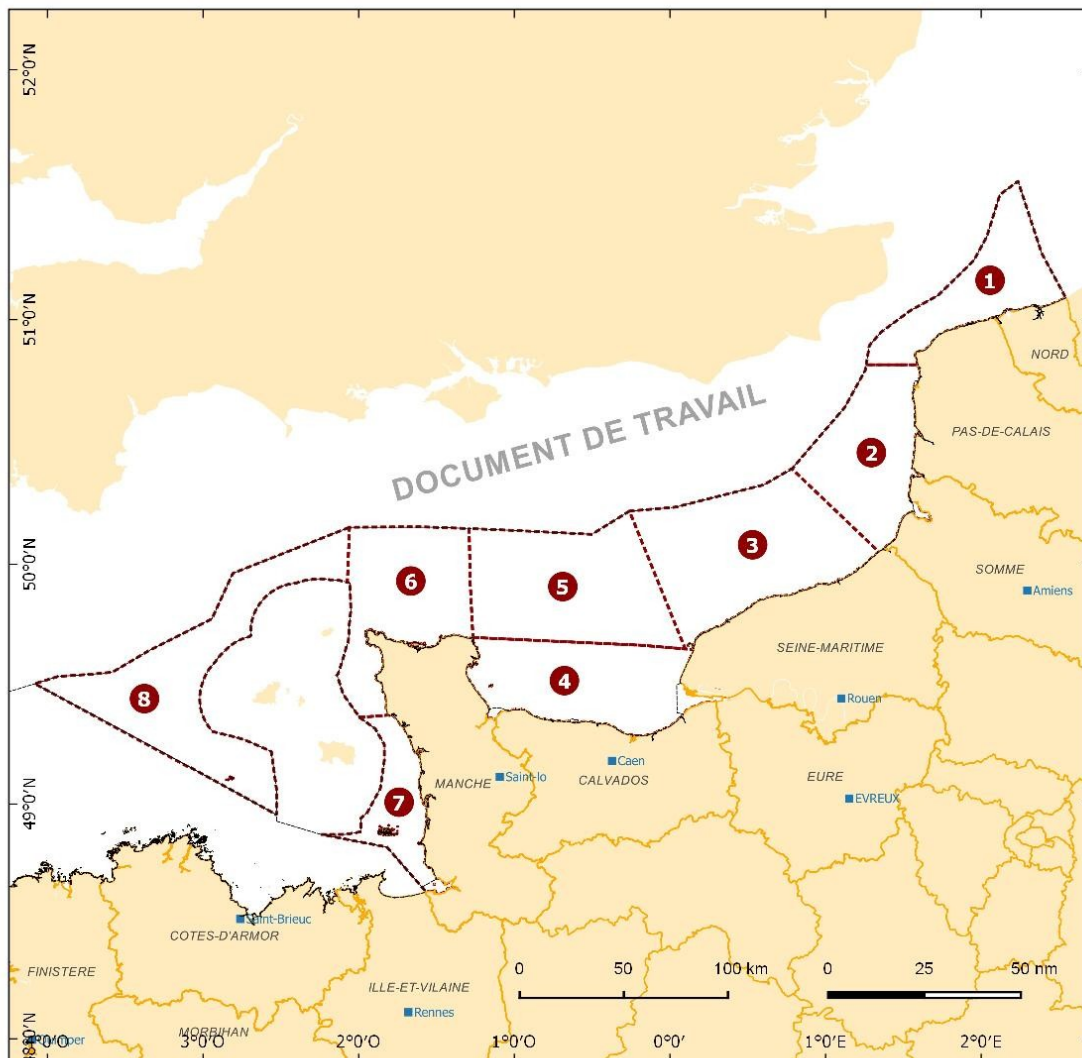
- **Réduire les apports et la présence** de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime.

26. Nuisances sonores



- **Limiter les émissions** sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins.

Carte des vocations de la façade maritime Manche est - Mer du Nord

**1 Caps et détroit**

Prédominance de la navigation maritime, des infrastructures portuaires et EMR
 Besoin de maintenir l'activité de pêche maritime et le potentiel aquacole de la zone
 Préservation des corridors migratoires et des habitats remarquables

2 Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et abords

Zone à vocation de préservation du patrimoine naturel et de valorisation des services rendus par les écosystèmes littoraux et marins

3 Côte d'Albâtre et ses ouverts

Zone à vocation de développement des EMR, de préservation des zones fonctionnelles halieutiques et de promotion des activités de pêche durable

4 Baie de Seine

Zone de renforcement de la cohabitation des usages dans un contexte de multi-activités (granulats marins, ressources halieutiques, conchylicoles, EMR, attractivité touristique, infrastructures portuaires et industrielles majeures) et de forts enjeux écologiques estuariens

5 Large baie de Seine

Zone de confortement du potentiel EMR de la façade maritime, en cohabitation avec les activités maritimes existantes et le besoin spécifique de protection des mammifères marins

6 Nord Cotentin

Zone à fort potentiel de développement durable des activités maritimes actuelles ou émergentes (halieutique, énergétique, construction navale, tourisme littoral...)

7 Baie de Granville

Zone à vocation conchylicole, et de conciliation de son attractivité touristique avec la richesse de son patrimoine naturel

8 Casquets - Roches-Douvres

Zone de confortement de l'accès à la ressource halieutique en faveur d'un développement durable des activités de pêche maritime et à potentiel EMR

Fond de carte : SHOM, IGN, AFB
 Système de coordonnées : WGS 84 / Pseudo Mercator